

REUNION DU 2 JUIN 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Xavier DUCHET. François TURCIN. Thierry CORBERON. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. Lénia HOUEL. (conseillers municipaux).

Absents excusés : Damien GAUTHIER (pouvoir G.ARNOUITS). Olivier SAVARY (pouvoir F.CHAMON).

Secrétaire de séance : Lénia HOUEL.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

VENDREDI 13 MAI 2016

Gérard ARNOUITS relate les faits qui se sont déroulés.

Il informe les élus que le Préfet s'est déplacé pour appréhender la situation.

Etat des lieux - environ 10 maisons sinistrées et 4 propriétaires relogés.

La municipalité aurait accordé au propriétaire de la propriété sise 4 rue de Picardie l'autorisation de mettre une buse de 80 et de faire une terrasse (aucune trace de cette autorisation n'a été trouvée en mairie. Des recherches ont été faites de 1930 à ce jour.

Une réunion avait été organisée en 1990 pour demander aux riverains d'abandonner leur propriété sur le ru ou d'abandonner leur droit d'eau. Les propriétaires avaient refusé que la commune gère ce ru. Il leur avait donc été rappelé que l'entretien leur revenait.

Le propriétaire de la maison sise 4 rue de Picardie est tout à fait favorable à abandonner sa propriété sur le ru, sous réserve de lui laisser la jouissance de la plate-forme qui serait créée.

Pour certains sinistrés, la commune pourrait faire l'avance de caution ou l'avance de charges. Ces frais seront ensuite remboursés par les assurances. Les élus mandatent le maire à toutes les démarches utiles à cette proposition.

Aide matérielle, à voir éventuellement avec Emmaüs et les particuliers qui s'étaient manifestés.

Des boîtes ont été mises chez les commerçants pour recueillir des dons au profit des sinistrés, à l'initiative de particuliers. Une association est en cours de création pour gérer les fonds.

Viticulture - les répercussions se feront sentir sur plusieurs années. La mairie appuiera les requêtes des professionnels.

Toutefois, nous ne pouvons que remercier les viticulteurs qui ont apporté un soutien matériel très précieux.

Certains se sont proposés pour aider la commune pour la remise en état des chemins.

Il est rappelé que les biens assurables ne peuvent pas bénéficier d'aide au titre de la catastrophe naturelle.

En ce qui concerne les travaux communaux, un 1^{er} chiffrage a été fait.

Une action citoyenne pourrait être faite avec le nettoyage de la nature (ramassage de bougies, de détritiques ...).

Demain, vendredi 3 juin, à 9h, une réunion est prévue avec les techniciens du syndicat du bassin du Serein.

Le Préfet organise une réunion de tous les maires du Département demain, vendredi 3 juin, à 14h 30mn.

Samedi 4 juin, à 10h 30mn, le maire organise une réunion avec les riverains du ru.

QUESTIONS DIVERSES

Communauté de communes - La préfecture vient de nous notifier l'arrêté de projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la CC du Pays Chablisien et de la CC d'Entre Cure et Yonne.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les communes suivantes seront fusionnées : AIGREMONT. ACCOLAY. BAZARNES. BEINE. BERU. BESSY-SUR-CURE. CARISEY. CHABLIS. CHEMILLY-SUR-SEREIN. CHICHEE. COURGIS. CRAVANT. FLEYS. FONTENAY-PRES-CHABLIS. LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE. LICHERES-PRES-AIGREMONT. LIGNORELLES. LIGNY-LE-CHATEL. LUCY-SUR-CURE. MAILLY-LA-VILLE. MAILLY-LE-CHATEAU. MALIGNY. MERE. NITRY. POILLY-SUR-SEREIN. PONTIGNY. PREGILBERT. PREHY. ROUVRAY. SAINTE-PALLAYE. SERY. SAINT-CYR-LES-COLONS. TRUCY-SUR-YONNE. VARENNES. VENOUSE. VERMENTON. VILLY.

Les élus, acceptent, à l'unanimité, le périmètre proposé.

Réunion du secteur du bassin de captage du Moulin des Fées

Le conseil départemental propose un remembrement sur l'ensemble du BAC de Ligny-le-Châtel, soit environ 3 000 hectares. Le but étant de regrouper les propriétés par nature de culture. Les vignes plantées ne seront pas concernées.

Ce remembrement serait financé à hauteur de 80% par l'agence de bassin et 20% par le département. Une ASA intercommunale devra être créée.

Chaque conseil municipal devra se prononcer. Une réunion avec les exploitants et les propriétaires sera organisée avant que le conseil municipal ne se positionne.

Comptes-rendus de réunions

- Syndicat du collège, le 6 avril (cotisations inchangées, dégradations dans les gymnases).
- Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne, le 19 avril.
- Commission communication, le 9 mai (course cycliste éventuellement reportée en septembre).

INFORMATIONS DIVERSES

Groupe scolaire – Nous avons eu la confirmation que M. Pierre PERRET serait présent pour l'inauguration du groupe scolaire. La date retenue étant le samedi 15 octobre dans l'après-midi.

Une réunion avec les parents sera organisée courant juin, à cette occasion il leur sera fait visiter les locaux.

Comité malinéen « pour la mémoire »

Ce comité a tenu son assemblée générale le 5 avril dernier et tient à remercier la municipalité pour l'octroi d'une subvention.

PACS – Les élus sont informés que les Pactes Civils de Solidarité devront être enregistrés par les mairies.